

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1713

4 septembre 2009

SOMMAIRE

Advent Pawlux 1 S.à r.l.	82223	Lira Investments S.A.	82212
Aerium Properties 7 S.à r.l.	82206	LOVEL Invest S.à r.l.	82218
AIA Lux Invest S.à r.l.	82222	LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LU- XEMBOURG S.A.	82179
AIALux S. à r.l.	82222	LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LU- XEMBOURG S.A.	82178
Akbank Turkish Sicav	82182	MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.	82189
Antler S.A.	82184	Melux Invest S.à r.l.	82193
Bickley Holding S. à r.l.	82181	Mercury Fund	82189
Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l.	82195	MIB Mädler-Passage	82191
Brook Rock Holdings	82180	Mithras Leasing (No. 2) S.à r.l.	82188
Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l.	82187	MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.	82180
Chrono Invest S.A.	82179	MSREF VI Skylar S.à r.l.	82178
Cipafin S.A.	82190	Opal Corporation (NFR) S.à r.l.	82189
Continental Real Estate Company	82191	OSS CCS III S.à r.l.	82183
CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A.	82190	Parkridge EBC Central Holding S.à r.l.	82184
DE Investment Group S.à r.l.	82192	Parkridge France Retail Mall S.à r.l.	82218
DSF Lux International S.à r.l.	82187	PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l.	82182
Eurochem Réassurance	82186	PBG Midwest Holdings S.à r.l.	82180
European Directories S.A.	82224	Platino S.A.	82178
European Investment Partners Holding S.A.	82185	PRB Luxembourg International S. à r.l. ..	82183
European Service Holding S.A.	82179	PRB Luxembourg S.à r.l.	82181
Fibre Finance S.A.	82191	ProLogis UK CCXL S.à r.l.	82192
Ficofi Partners S.A.	82198	Redstone Records SA	82192
Finservice S.A.	82181	REIM EuroCore 1 S.C.A.	82192
Fondinvest Wit Holding S.A.	82187	Ribes S.A.	82188
Fondinvest Wit S.A.	82187	Société Holding Pelmo	82185
GE Capital Luxembourg Financing I S.à r.l.	82220	Solidus Luxembourg S.A.	82190
General Leasing (No.16) Limited	82182	Sorep S.A.	82184
Haken Lighthouse	82188	Valura S.A.	82224
Harding Investments S.à r.l.	82185	VCST Holdco Lux S.A.	82224
International Air Services S.A.	82186	VCST Renuus S.à r.l.	82224
Kuylenstierna & Skog S.A.	82203		
Lairnisia Investment S.A.	82183		
Lars Bohman Gallery S.A.	82186		

Platino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.703.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 3 août 2009 que l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Severine Canova, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 3 août 2009;
- de nommer Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 3 août 2009 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Xavier Borremans

Administrateur

Référence de publication: 2009105607/16.

(090126560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

MSREF VI Skylar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.800.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance a décidé comme suit:

- d'accepter le transfert du siège social du:
20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- au:
64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour extrait analytique conforme

Martijn Bosch

Gérant B

Référence de publication: 2009105496/17.

(090126643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 10.254.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, société anonyme, qui a eu lieu le vendredi 26 août 1994 à 17.00 heures

3. Démission de Monsieur Claude PESCATORE de ses fonctions au sein de la Société des Foires Internationales de Luxembourg

Le conseil prend connaissance et accepte à l'unanimité la démission en fonction de la limite d'âge de Monsieur Claude PESCATORE comme administrateur de la société et il révoque avec effet immédiat les fonctions de signature qui étaient liées à sa fonction.

Monsieur Claude PESCATORE cède officiellement la présidence de la Société des Foires Internationales de Luxembourg à Monsieur Marcel MART.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour extrait conforme

Jean-Michel COLLIGNON

Directeur

Référence de publication: 2009105222/21.

(090126116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 10.254.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société des Foires Internationales de Luxembourg S.A. tenue le 25 avril 2002 à 16.00 heures au siège de la société, Circuit de la Foire Internationale, Luxembourg-Kirchberg.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme administrateur Monsieur Erny LAMBORELLE, représentant de la Chambre de Commerce du Luxembourg, pour terminer le mandat de Monsieur Will DECKER.

L'assemblée générale nomme administrateur Monsieur Jean REISDORFFER, représentant de la Chambre de Commerce du Luxembourg, en remplacement de Monsieur Norbert FRIOB.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour extrait conforme

Jean-Michel COLLIGNON

Directeur

Référence de publication: 2009105228/21.

(090126116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Chrono Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.577.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 30 juillet 2009

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sébastien ANDRE, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

CHRONO INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009105647/18.

(090126739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

European Service Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 23.478.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement au siège social le 19 juin 2009

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU, Monsieur Romain THILLENS, Monsieur Nour-Eddin NIJAR, ainsi que celui de Commissaire de HRT Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour European Service Holding S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105695/15.

(090127048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.149.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 21 juillet 2009

En date du 21 juillet 2009, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de renouveler le mandat de

- DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009105737/16.

(090126358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 54.063.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.456.

—
Par résolutions signées en date du 6 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission des gérants suivants avec effet immédiat:

- Dominique Robyns, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Noëlla Antoine, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. Nomination des gérants suivants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Florence Gérardy, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- René Beltjens, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105768/17.

(090126371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Brook Rock Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.136.

—
Extrait des décisions prise par l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 juillet 2009

1. M. Michel JENTGES a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

4. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *BROOK ROCK HOLDINGS*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105658/21.

(090126806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Finservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 12.191.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 août 2009

La démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de son poste d'administrateur de la société est acceptée.
Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
FINSERVICE S.A.
Alexis DE BERNARDI / Angelo DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105764/16.

(090126435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

PRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.269.

Par résolutions signées en date du 9 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission des gérants suivants avec effet au 6 juillet 2009:

- Dominique Robyns, gérant de groupe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Noëlla Antoine, gérant de groupe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. Nomination des gérants suivants avec effet au 6 juillet 2009 et pour une durée indéterminée:

- Florence Gérardy, gérant de groupe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- René Beltjens, gérant de groupe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105770/17.

(090126353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Bickley Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.521.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 30 juillet 2009 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 46448 avec le RCS Luxembourg et Yum! Restaurants International S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 96429 avec le RCS Luxembourg, les 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 sont transférées à Yum! Restaurants International S.à r.l.:

- Yum! Restaurants International S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 96429 avec le RCS Luxembourg, devient associé de la société à compter du 30 juillet 2009 et détient les 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BICKLEY HOLDING S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant unique

Référence de publication: 2009105776/21.

(090126312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

PBG Investment (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.428.

Par résolutions signées en date du 9 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission des gérants suivants avec effet au 6 juillet 2009:

- Dominique Robyns, gérant B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Noëlla Antoine, gérant B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. Nomination des gérants suivants avec effet au 6 juillet 2009 et pour une durée indéterminée:

- Florence Gérardy, gérant B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- René Beltjens, gérant B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105767/17.

(090126395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

General Leasing (No.16) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège de direction effectif: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.366.

En date du 22 juillet 2009, l'associé Dresdner Leasing 1 S.à r.l., avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg a cédé la totalité de ses 5 000 A Vorzugsanteile ainsi que la totalité de ses 5 000 B Vorzugsanteile à Dresdner Leasing 2 S. à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, l'associé Dresdner Leasing 2 S. à r.l. détient:

- 5 000 A Vorzugsanteile
- 5 000 B Vorzugsanteile

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105766/16.

(090126418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Akbank Turkish Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 138.732.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le vendredi 26 juin 2009 à 11 heures 30 dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

L'Assemblée approuve la ré-élection de Monsieur Cem Yalçinkaya, demeurant 4, Levent-Besiktas, TR-80745 Istanbul, Monsieur Ertunç Tümen, demeurant 4, Levent-Besiktas, TR-80745 Istanbul, et de Monsieur Tuncer Mutlucan, demeurant 40, Boompjes, NL-3011 XB Rotterdam, comme Administrateurs de Akbank Turkish SICAV pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2010.

Par la même, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Atıl Özus, demeurant 4, Levent-Besiktas, TR-80745, Istanbul, de son poste d'Administrateur de la Sicav, avec effet au 18 mai 2009.

L'Assemblée approuve également la ré-élection des Auditeurs ("réviseur d'entreprises agréé") Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une durée d'un se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2010.

Pour le compte de Akbank Turkish SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2009105785/21.

(090126892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Lairnisia Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.011.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105779/16.

(090126299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 272.318.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.891.

Par résolutions signées en date du 9 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission des gérants suivants avec effet au 6 juillet 2009:

- Dominique Robyns, gérant de groupe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Noëlla Antoine, gérant de groupe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. Nomination des gérants suivants avec effet au 6 juillet 2009 et pour une durée indéterminée:

- Florence Gérardy, gérant de groupe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- René Beltjens, gérant de groupe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105769/17.

(090126362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

OSS CCS III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.546.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 1^{er} janvier 2009 entre O.S.S. Overseas Master Fund Ltd. et O.S.S. Overseas Ltd., il résulte que:

- O.S.S. Overseas Ltd., domiciliée au Harbour Place, 5th floor, South Church St, KY1-9002, Grand Cayman, Iles Caïmans, et immatriculée sous le numéro Caïmans, Iles CR-112757 auprès du Registre des Iles Caïmans, ne détient plus de part de la Société.

- O.S.S. Overseas Master Fund Ltd., domiciliée au Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Caïmans, et immatriculée sous le numéro WK-219773 auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans détient:

500 parts sociales d'une valeur de EUR 25,00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSS CSS III S.à r.l.

Marco Weijermans

Manager B

Référence de publication: 2009105790/21.

(090126940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Antler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 141.241.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 24 juillet 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Torben MADSEN, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De réélire Modem Treuhand S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 24th, 2009, it has been resolved the following:

1. To reelect Mr. Torben MADSEN, M. Peter ENGELBERG and M. Gilles WECKER residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the company until the next annual general meeting;

2. To reelect Modern Treuhand S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009105798/21.

(090126843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Parkridge EBC Central Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 140.938.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 10 août 2009

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 août 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Séverine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105795/18.

(090127073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Sorep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Z.I. Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 49.266.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 4 juin 2009

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Jean-Luc AUBURTIN, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Germain ALBERGHETTI, né à Thionville (France) le 9 février 1990 demeurant F-57100 Thionville 54, route de Guentrange (France), aux fonctions d'administrateur.

Le mandat de l'administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105738/15.

(090126367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

European Investment Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.872.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29/06/2007 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs LASOCKI Michal, ul. Zamenhofa, 1/3 m 46, 90-431 LODZ, Pologne, GILLET Etienne, 3B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105778/16.

(090126282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Société Holding Pelmo, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.149.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26.06.2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2015

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105780/16.

(090126354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Harding Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.409.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 28 juillet 2009, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales d'HARDING INVESTMENTS S.à r.l. ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125133, à INSENTIM HOLDINGS LIMITED, constituée et régie selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Ermou, 32/34, Kyprianos Court, Flat/Office 105, P.C. 6021, Larnaca, Chypre et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 252519.

Depuis le 28 juillet 2009, les 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales d'HARDING INVESTMENTS S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par INSENTIM HOLDINGS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 07 août 2009.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009105787/22.

(090126923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

International Air Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 132.472.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 août 2009 que Monsieur Jean-Luc Gerard, administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, est remplacé par Monsieur Arnold Gerhard, administrateur, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2009 qui se tiendra en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Fiduciaire B+C S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009105786/16.

(090126920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Lars Bohman Gallery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.422.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 5 août 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Lars BOHMAN et Mikael HOLMBERG, ainsi que Mme Nadine GLOESENER comme administrateurs du Conseil d'Administration;

2. De ré-élire Mons. Gilles WECKER comme commissaire aux comptes de la société.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 5th, 2009 it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Lars BOHMAN and Mr. Mikael HOLMBERG, as well as Mrs. Nadine GLOESENER as directors of the Company.

2 To re-elect Mr. Gilles WECKER as statutory auditor of the Company.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009105804/18.

(090126406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Eurochem Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 28.434.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 19 mai 2009

1. L'Assemblée nomme comme administrateurs:

M. Pierre SCHILS, Administrateur, demeurant domicilié rue du Thier 9 à 4837 BAELEN - BELGIQUE

M. Yves Marie Yvonne Daniel MOREELS, Administrateur

M. Joël Jean Mathieu Marie WINKIN, Président

Leurs mandats expireront au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels de 2009.

2. L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant Deloitte S.A. Ce mandat expirera au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 délibérant sur les comptes annuels de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105823/20.

(090126582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

DSF Lux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.594.

Il résulte des résolutions des associés en date du 15 juillet 2009 que les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérante de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2009105816/16.

(090126555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Fondinvest Wit S.A., Société Anonyme Soparfi,**(anc. Fondinvest Wit Holding S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 61.447.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 8 avril 2009, que M. Dario COLOMBO, expert-comptable, demeurant à Agra (Suisse), a été reconduit dans son mandat d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009105801/15.

(090126704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Castlerigg Master Investments Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 106.146.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 3 août 2009, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 3 août 2009:

Monsieur Frank Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, demeurant au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

2. Nomination du Gérant B suivant en date du 3 août 2009 pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Mr. Michael Greven, Gérant A
- Mr. Ran Landmann, Gérant A
- Mr. Robert van't Hoeft, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2009105777/23.

(090126308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Mithras Leasing (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.845.

En date du 22 juillet 2009, l'associé Dresdner Leasing 2 S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a cédé la totalité de ses 1 375 parts sociales ordinaires à SMBC Leasing & Finance UK N°.1 Limited avec siège social au 99, Queen Victoria Street, EC4V 4EH London, Royaume-Uni.

En conséquence, SMBC Leasing & Finance UK N°.1 Limited devient l'associé unique de la société avec 12 500 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105775/15.

(090126316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Haken Lighthouse, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 80.659.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 17 juillet 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de M. Pierre ARENS comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 17th, 2009, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr. Pierre ARENS as director of the company;
2. To elect Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as director of the company until the next annual general meeting;

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009105797/18.

(090126849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Ribes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 141.242.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 24 juillet 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Torben MADSEN, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De réélire Modem Treuhand S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 24th, 2009, it has been resolved the following:

1. To reelect Mr. Torben MADSEN, M. Peter ENGELBERG and M. Gilles WECKER residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as directors of the company until the next annual general meeting;

2. To reelect Modern Treuhand S.A., situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009105799/21.

(090126826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.779.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 17 juin 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 17 juin 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Marc Diagonale, gérant de la société ci-après mentionné avec effet immédiat:
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Caroline Byrne, née le 23 avril 1964 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2 Greenwich Plaza, CT 06830, Greenwich, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant:

Luxembourg, le 4 Août 2009.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2009105812/16.

(090126432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Opal Corporation (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.772.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 13 juillet 2009

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 13 juillet 2009, CPI Capital Partners Europe (NFR), L.P. a transféré toutes ses parts détenues dans la Société à CPI Capital Partners Europe, L.P.

Il est également à noter que le siège social de CPI Capital Partners Europe, L.P. est désormais au 399, Park Avenue, 7th floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009105813/16.

(090126491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Mercury Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.105.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 10 mars 2009

En date du 10 mars 2009 le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes de prendre note de la démission de Monsieur Henri DELWAIDE en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 20 mars 2009,

et de coopter:

- Monsieur Jacques ELVINGER, né le 18 juin 1958 à Luxembourg ayant comme adresse 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 20 mars 2009 et a durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Eva-Maria MICK

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009105828/22.

(090126819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Solidus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 117.649.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse des administrateurs:

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1968 à Emmerich/Rhein (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Monsieur Jean FELL, administrateur de sociétés, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SOLIDUS LUXEMBOURG S.A.*

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106047/17.

(090126959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

CORNÈR BANQUE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 30.880.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires tenue le 11 mars 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

- le conseil d'administration se compose des administrateurs suivants:

* Messieurs Paolo Cornaro, Luigi Dell'Acqua, Vittorio Cornaro, Marco Carù, Marco Predetti et Alex Schmitt. Leurs mandats expireront immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 mars 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été réélue en tant que réviseur d'entreprises de la Société. Son mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2009106042/20.

(090126889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Cipafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 38.491.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 juin 2009 à 14.30 heures à Luxembourg

1. L'Assemblée prend acte du décès de Mr. Guy GLESENER survenu le 26 mars 2009 et décide de nommer en remplacement Mr. Jacques TORDOOR, nouvel administrateur résidant professionnellement 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015.

2. L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2015 et renouvelle pour un an le mandat du Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009106044/17.

(090126932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

MIB Mädler-Passage, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.817.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 24 juillet 2009 a renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Tillmann SAUER-MORHARD, directeur de société, Kurfürstendamm 42, D-10719 Berlin, Allemagne, gérant A;

- Mr Richard HAWEL, directeur de société, 28, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, gérant B.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour MIB Mädler-Passage

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009106056/17.

(090126304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Continental Real Estate Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.098.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2009 à 9.00 heures à Luxembourg

1. L'Assemblée prend acte du décès de Mr. Guy GLESENER survenu le 26 mars 2009 et décide de nommer en remplacement Mr. Etienne GILLET, nouvel administrateur résidant professionnellement 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

2. Veuillez noter le changement d'adresse suivant:

Ali SHERWANI résidant 9, Op Bierg, L-8217 MAMER.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009106043/16.

(090126926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Fibre Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.144.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2009

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de renouveler le mandat de:

- Mme Mary Ann Beirne, demeurant 1, Maplewood Road, Medfield, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique),

- Mme Alice Kraseiko, demeurant 378, River Road, Lincoln, Rhode Island (Etats-Unis d'Amérique),

- M. James R. McCulloch, demeurant 38, Cooke Street, Providence, Rhode Island (Etats-Unis d'Amérique),

en tant qu'administrateurs pour un terme qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 28 février 2009.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de renouveler le mandat de M. James C. Heckel, demeurant 3821 Kimwell Drive, Winston Salem, Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique) en tant que commissaire pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2009106032/21.

(090126798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Redstone Records SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 124.211.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 15 juillet 2009, au siège social que:

1. L'actionnaire a accepté la démission de Gerd Schneider et Riaz Husain comme administrateur de la société, à compter du 15 juillet 2009.
2. L'organe de gestion est composé de Fredi Rothensteiner.
3. D'autoriser et déléguer le pouvoir individuel à Monsieur Fredi Rothensteiner pour engager valablement la société.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pour Redstone Records S.A.

Signature

Administrateur unique

Référence de publication: 2009106051/18.

(090127047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

ProLogis UK CCXL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009106348/12.

(090127497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

REIM EuroCore 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009106345/12.

(090127473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

DE Investment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009106346/12.

(090127489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Melux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 147.622.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Michael MERGEN, kaufmännischer Angestellter, geboren am 21. Mai 1981 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54332 Wasserliesch, Mühlenstraße 20a (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Werner MEYER, Betriebswirt, mit professioneller Adresse in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem diese „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd und vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Melux Invest S.à r.l.".

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die-unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführer an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Akquisition und das Halten von Beteiligungen in luxemburger und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung und Entwicklung solcher Beteiligungen und deren Verkauf. Die Gesellschaft kann Beteiligungen in einer oder mehreren Kapitalgesellschaften halten und als Gesellschafter mit beschränkter Haftung oder als Geschäftsführer dieser Gesellschaft agieren.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) und ist eingeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfalle des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungs- Unfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundertsechszwanzig (126) Anteile wurden von Herrn Michael MERGEN, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Family Trust Management Europe S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, RCS Luxemburg B 111.194, vertreten durch die physische Person Herrn Johannes MAGAR, Geschäftsführer, als ständigen Vertreter, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Sie kann außerdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Werner MEYER, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juillet 2009 LAC/2009/30137. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Juli 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009107257/108.

(090128595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 89.603.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of July at 12:30 PM.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89602,

represented by Mr Louis-Maël COGIS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy shall be signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holder, acting in his hereabove stated capacities, requests the undersigned notary to act that:

1. BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed (the "Sole Shareholder"), is holding the five (5) parts, representing the whole capital of BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89603, incorporated by deed of the notary Paul Frieders then residing in Luxembourg, on October 18, 2002, published in the Memorial C number 1708 on November 29, 2002 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Notary Henri Hellinckx then residing in Mersch, on July 4, 2006, published in the Mémorila C number 1853 of August 31, 2007.

2. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the corporate capital of the Company by two thousand four hundred and eighty Euro (EUR 2,480.-), to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) to fourteen thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 14,880.-) by the issue of one (1) part of a par value of two thousand four hundred and eighty Euro (EUR 2,480.-);

2. Subscription and paying up by Bodycote Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-5365 Munsbach, 6c, Parc d'Activités Syrdall, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89602, of the one (1) part newly issued at an aggregate par value of two thousand four hundred and eighty Euro (EUR 2,480.-), together with a total issue premium of one hundred and ninety eight million two hundred and thirty thousand three hundred and thirteen Euro and five cents (EUR 198,230,313.05.-), by a contribution in kind of one hundred and ninety eight million two hundred and thirty two thousand seven hundred and ninety three Euro and five cents (EUR 198,232,793.05);

3. Subsequent amendment of the article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the content of the above resolutions; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by two thousand four hundred and eighty Euro (EUR 2,480.-), to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) to fourteen thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 14,880.-) by the issue of one (1) part of a par value of two thousand four hundred and eighty Euro (EUR 2,480.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to subscribe and to pay up the one (1) part newly issued at an aggregate par value of two thousand four hundred and eighty Euro (EUR 2,480.-), together with a total issue premium of one hundred and ninety eight million two hundred and thirty thousand three hundred and thirteen Euro and five cents (EUR 198,230,313.05), by a contribution in kind of one hundred and ninety eight million two hundred and thirty two thousand seven hundred and ninety three Euro and five cents (EUR 198,232,793.05).

Description of the contribution in kind

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove declares to contribute to the Company ninety coma ninety-nine percent (99,99%) of the interest it has in Bodycote Luxembourg Treasury & Co C.V, a limited partnership (commanditaire vennootschap) incorporated under the law of The Netherlands, having its registered at Groethofstraat 27, 5916PA Venlo, registered with the Chamber of Commerce for Limburg under the file number 12058511. This total contribution being evaluated at one hundred and ninety eight million two hundred and thirty two thousand seven hundred and ninety three Euro and five cents (EUR 198,232,793.05).

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of such shares have been given to the undersigned notary by a recent trade register extract of 7 April 2009 and a recent interim balance sheet of Bodycote Luxembourg Treasury & Co C.V, a valuation report issued by the managers dated 31 July 2009, attesting the current value of the interest, their ownership, and their valuation.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder here represented as stated here above, declares that:

- It is the sole full owner of such interest and possessing the power to dispose of such interest, legally and conventionally freely transferable;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such interest be transferred to him;

- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in The Netherlands, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 7.** The capital of the company is fixed at fourteen thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 14,880.-) divided into six (6) parts of two thousand four hundred and eighty euro (EUR 2,480.-) each."

There being no further business before the meeting, the meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le trente et unième jour de juillet à 12h30.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 89602,

représentée par Maître Louis-Maël COGIS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, es qualité qu'il agit prie le notaire d'acter que:

BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., précitée (l'Associé Unique") est propriétaire des 5 (cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 73, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 89603, constituée par acte du notaire Paul Frieders alors de résidence à Luxembourg, le 18 octobre 2002, publié dans le Mémorial C numéro 1708 du 29

novembre 2002 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Henri Hellinckx alors de résidence à Mersch, le 4 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1853 du 31 août 2007.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille quatre cent quatre-vingts Euro (EUR 2.480,-), afin de que ce dernier initialement à douze mille quatre cents Euro (EUR 12.400,-) soit porté à quatorze mille huit cent quatre-vingts Euro (EUR 14.880,-) par l'émission d'une (1) part sociale d'un montant nominal de deux mille quatre cent quatre-vingts Euro (EUR 2.480,-);

2. Souscription et libération par Bodycote Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 89602, de l'unique (1) part sociale nouvellement émise pour une valeur de deux mille quatre cent quatre-vingts Euro (EUR 2.480,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent quatre vingt dix huit millions deux cent trente mille trois cent treize Euro et cinq cents (EUR 198.230.313,05), par apport en nature évalué à cent quatre vingt dix huit millions deux cent trente deux mille sept cent quatre-vingt treize Euro et cinq cents (EUR 198.232.793,05);

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société en vue de refléter le contenu des précédentes résolutions; et

4. Divers.

L'ordre du jour ayant été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille quatre cent quatre-vingts Euro (EUR 2.480,-), afin de que ce dernier initialement à douze mille quatre cents Euro (EUR 12.400,-) soit porté à quatorze mille huit cent quatre-vingts Euro (EUR 14.880,-) par l'émission d'une (1) part sociale d'un montant nominal de deux mille quatre cent quatre-vingts Euro (EUR 2.480,-).

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé que Bodycote Luxembourg Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 89602, souscrive à et libère l'unique (1) part sociale nouvellement émise pour une valeur de deux mille quatre cent quatre-vingts Euro (EUR 2.480,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cent quatre vingt dix huit millions deux cent trente mille trois cent treize Euro et cinq cents (EUR 198.230.313,05), par apport en nature évalué à cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent trente deux mille sept cent quatre-vingt treize Euro et cinq cents (EUR 198.232.793,05).

Description de l'apport en nature

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant déclare apporter à la Société quatre vingt dix neuf virgule quatre vingt dix neuf pourcent (99%) de la quote part qu'il détient dans la société Bodycote Luxembourg Treasury & Co C.V, une société en commandite simple (commanditaire vennootschap) de droit Néerlandais, ayant son siège social à Groethofstraat 27, 5916PA Venlo, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Limbur sous le numéro de dossier 12058511, prédite, cet apport étant évalué dans son intégralité à EUR cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent trente deux mille sept cent quatre-vingt-treize Euro et cinq cents (EUR 198.232.793,05).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par un extrait récent du registre de commerce de 7 avril 2009 et un bilan intermédiaire récent de Bodycote Luxembourg Treasury & Co C.V. ainsi qu'un rapport d'évaluation émis par le conseil de gérance le 31 juillet, prédite attestant la quote part, son appartenance et sa valeur.

Réalisation effective de l'apport:

L'Associé Unique représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de la quote part et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir une partie ou la totalité;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et aux Pays-Bas, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à quatorze mille huit cent quatre-vingts Euro (EUR 14.880,-) divisé en six (6) parts sociales de deux mille quatre cent quatre-vingts Euro (EUR 2.480,-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euro (EUR 7.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate par la présente qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Louis-Maël COGIS, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 août 2009. LAC/2009/ 31583. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106866/176.

(090128464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Ficofi Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.048.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of June.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "FICOFI PARTNERS S.A." a société anonyme, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Royal, constituted by a deed of the undersigned notary on September 24, 2008 published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2546 of October 17, 2008 and registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 142048.

The meeting was opened by Mr Philippe CAPDOUZE, président directeur général, residing at 45, Chemin de Piche-lèbre, F-33610 Cestas, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Nathalie REHM, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Pierre FERRETJANS, companies director, residing at 10 avenue Constant Coquelin, 75007 Paris.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital in the amount of EUR 5,626,900 to raise it from EUR 31,000 to EUR 5,657,900 by creation and issue of 56,269 new shares with a nominal value of EUR 100,- each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, subscribed and paid up as follows:

- 30,034 new shares by Mr Philippe CAPDOUZE, entirely paid-up by two contributions in kind consisting of 399,500 shares in a société anonyme under the laws of France FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS evaluated at EUR 1,318,350 and of 100% of the share capital of a société a responsabilité limitée under the laws of France 3PC evaluated at EUR 1,685,082.30;

- 26,235 new shares by BIENNE SA., entirely paid-up by a contribution in kind consisting of 795,000 shares in FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS evaluated at EUR 2,623,500;

2. Amendment of article 5 §1 and §2 of the by-laws, which henceforth will read as follows: "§1 The subscribed capital is fixed at EUR 5,657,900 (five million six hundred and fifty-seven thousand nine hundred Euro) divided into 56,579 (fifty-six thousand five hundred and seventy-nine) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each." and §2 The Board of Directors is authorized to increase the share capital in order to raise its current amount of EUR 5,657,900 (five million six hundred and fifty-seven thousand nine hundred Euro) to EUR 20,000,000 (twenty million Euros) by creation and issue of 143,421 (one hundred and forty-three thousand four hundred and twenty-one) shares of a nominal value EUR 100 (one hundred Euros) each, benefiting from the same rights and advantages as the presently issued shares."

3. To fix the number of directors at 5 (five).

4. To appoint two additional directors Mr Jean-Pierre FERRETJANS and the company BIENNE S.A. for a period ending at the 2014 annual general meeting.

5. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the attendance list, that 100% of the share capital is present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company' share capital by an amount of five million six hundred and twenty-six thousand nine hundred Euro (EUR 5,626,900) to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to five million six hundred and fifty-seven thousand nine hundred Euro (EUR 5,657,900) by creation and issue of fifty-six thousand two hundred and sixty-nine (56,269) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

Intervention - Subscription - Payment

All the new shares have been subscribed and fully paid up as follows:

- (i) by the sole shareholder Mr Philippe CAPDOUZE, président directeur general, born in Gradignan on September 2, 1963, residing at 45, Chemin de Pichelèbre, F - 33610 Cestas, who declares to subscribe and fully pay up thirty thousand thirty-four (30,034) new shares by two contributions in kind consisting of:

- 399,500 shares, in the capital of FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS, a société anonyme existing under the laws of France, with registered office at 22, rue Des Menus, F - 92100 Boulogne, recorded at the Trade and Companies Register of Nanterre under number 403 473 267 evaluated at EUR 1,318,350; and

- 100% of the share capital of 3PC, a société à responsabilité limitée existing under the laws of France, with registered office at 16-18 Rue Des Menus, F - 92100 Boulogne Billancourt, recorded at the Trade and Companies Register of Nanterre under number 421 535 055 evaluated at EUR 1,685,082.30.

The balance amounting to EUR 32,30 is considered as reserve and is entered into the Company's reserve account.

- (ii) by BIENNE SA., with its registered office at L - 1724 Luxembourg, 11A, Boulevard Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 142223 hereby represented by two of its directors Mrs Nathalie REHM, prenamed and Mr Olivier HALLEY, companies director, residing at 14 Avenue Emile Van Beccelaere B-1170 Bruxelles, which declares to subscribe and fully pay up twenty-six thousand two hundred and thirty-five (26,235) new shares by a contribution in kind consisting of 795,000 shares in FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS, prenamed evaluated at EUR 2,623,500.

A valuation report has been drawn-up by Alter Audit S. à r.l., represented by Mr Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, with its registered office at 69 rue de la Semois L-2533 Luxembourg pursuant to which the contributions in kind have been described and evaluated.

The conclusion of this report is as follows: "Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contre partie.

La rémunération des apports en nature consiste en 56.269 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 100 chacune. (...)"

The said report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the legal and beneficial ownership of the contributed shares has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution:

Then Mr Philippe CAPDOUZE prenamed intervened and declared, that:

- He is the sole full owner of the contributed shares in FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS and 3PC and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable, the authorisation of the competent authority of both French companies having been granted.

- There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such contributed shares be transferred to him.

- He will carry out all formalities in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in France, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Then BIENNE S.A., prenamed and represented as stated hereabove intervened and declared that:

- it is the sole full owner of the contributed shares in FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable, the authorisation of the competent authority of the French company having been granted.

- There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such contributed shares be transferred to him.

- It will carry out all formalities in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in France, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

A copy of the minutes of a board meeting of FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS dated April 22, 2009 concerning the contribution of shares in FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS in favour of the Company has been presented to the undersigned notary.

Second resolution

The general meeting decides to subsequently amend article 5 § 1 and § 2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" Art. 5.

§1 The subscribed capital is fixed at EUR 5,657,900 (five million six hundred and fifty-seven thousand nine hundred Euro) divided into 56,579 (fifty-six thousand five hundred and seventy-nine) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each."

§2 The Board of Directors is authorized to increase the share capital in order to raise its current amount of EUR 5,657,900 (five million six hundred and fifty-seven thousand nine hundred Euro) to EUR 20,000,000 (twenty million Euros) by creation and issue of 143,421 (one hundred and forty-three thousand four hundred and twenty-one) shares of a nominal value EUR 100 (one hundred Euros) each, benefiting from the same rights and advantages as the presently issued shares."

Third resolution

The general meeting decides to fix the number of directors at 5 (five).

Fourth resolution

The general meeting decides to appoint two additional directors for a period ending at the 2014 annual general meeting:

- Mr Jean-Pierre FERRETJANS, companies director, born in Maison-Carrée (Algeria) on December 10, 1934, residing at 10 avenue Constant Coquelin, 75007 Paris; and

- the company BIENNE S.A., with its registered office in L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B and number 142223 and having appointed as permanent representative Mr Claude Schmitz with professional address at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about four thousand Euro (EUR 4,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quinzisième jour de juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „FICOFI PARTNERS S.A." avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11a, boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B

numéro 142048 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2546 du 17 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe CAPDOUZE, président directeur général, demeurant au 45, Chemin de Pichelèbre, F-33610 Cestas,

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie REHM, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Pierre FERRETJANS, administrateur de sociétés, demeurant au 10 avenue Constant Coquelin, 75007 Paris.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un montant de EUR 5.626.900 afin de le porter de EUR 31.000 à EUR 5.657.900 par création et émission de 56.269 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, souscrites et libérées entièrement comme suit:

- 30.034 nouvelles actions par M. Philippe CAPDOUZE entièrement libérées par deux apports en nature consistant en 399.500 actions de la société anonyme de droit français FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS évalué à EUR 1.318.350 et en 100% des actions de la société à responsabilité limitée de droit français 3PC évalué à EUR 1.685.082,30 ; et

- 26.235 nouvelles actions par la société BIENNE S.A. entièrement libérées par un apport en nature consistant en 795.000 actions de FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS, précitée évalué à EUR 2.623.500.

2. Modification de l'article 5 § 1 et § 2 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante: "§1 Le capital souscrit est fixé à cinq millions six cent cinquante-sept mille neuf cents euros (EUR 5.657.900) représenté par cinquante-six mille cinq cent soixante-dix-neuf (56.579) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune" et §2 "Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent cinquante-sept mille neuf cents euros (EUR 5.657.900,-) à VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000,-), par la création et l'émission de cent quarante trois mille quatre cent vingt et un (143.421) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

3. Fixation du nombre d'administrateurs à 5 (cinq).

4. Nomination de deux nouveaux administrateurs M. Jean-Pierre FERRETJANS et la société BIENNE S.A. pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de cinq millions six cent vingt-six mille neuf cents euros (EUR 5.626.900) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à cinq millions six cent cinquante-sept mille neuf cents euros (EUR 5.657.900) par création et émission de cinquante-six mille deux cent soixante-neuf (56.269) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

- (i) par l'associé unique Monsieur Philippe CAPDOUZE, président directeur général, né le 2 septembre 1963 à Gragnan, demeurant au 45, Chemin de Pichelèbre, F - 33610 Cestas qui déclare souscrire et libérer intégralement trente mille trente-quatre (30.034) nouvelles actions par deux apports en nature consistant en:

- 399.500 actions de FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS, une société anonyme de droit français, avec siège social au 22, rue Des Menus, F - 92100 Boulogne, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 403 473 267 évalué à EUR 1.318.350; et

- 100% des actions de 3PC, une société à responsabilité limitée de droit français, avec siège social au 16-18 Rue Des Menus, F - 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 421 535 055 évalué à EUR 1.685.082,30.

Le solde s'élevant à EUR 32,30 est considéré comme réserve et est inscrit sur le compte réserve du bilan de la Société.

- (ii) par BIENNE S.A., avec siège social à L - 1724 Luxembourg, 11A, Boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 142223 représentée par deux de ses administrateurs Madame Nathalie REHM, précitée et Monsieur Olivier HALLEY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 14 Avenue Emile Van Becckelaere B-1170 Bruxelles qui déclare souscrire et libérer intégralement vingt-six mille deux cent trente-cinq (26.235) nouvelles actions par un apport en nature consistant en 795.000 actions de FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS, précitée et évalué à EUR 2.623.500.

Un rapport d'évaluation a été émis par Alter Audit S. à r.l., avec siège social au 69 rue de la Semois L-2533 Luxembourg représentée par Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises suivant lequel l'apport en nature a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante: "Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contre partie.

La rémunération des apports en nature consiste en 56.269 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 100 chacune. (...)"

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété juridique et économique des actions apportées a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

Ensuite Monsieur Philippe CAPDOUZE, précité est intervenu et a déclaré que:

- Il est le seul plein propriétaire des actions apportées FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS et 3PC et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles, l'agrément portant sur l'apport ayant été octroyé par l'autorité compétente de chaque société concernée.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que les actions sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées ;

- il accomplira toutes autres formalités dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

BIENNE S.A. précitée est alors intervenue et a déclaré que:

- Elle est le seul plein propriétaire des actions apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles, l'agrément portant sur l'apport ayant été octroyé par l'autorité compétente de la société de droit français.

- Il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que les actions sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées ;

- Elle accomplira toutes autres formalités dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Copie du procès-verbal du conseil d'administration de FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS daté du 22 avril 2009 concernant l'opération d'apport des actions FICOFI-LAFAYETTE INVESTISSEMENTS à la société a été présenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 §1 et § 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5.

§1 Le capital souscrit est fixé à cinq millions six cent cinquante-sept mille neuf cents euros (EUR 5.657.900) représenté par cinquante-six mille cinq cent soixante-dix-neuf (56.579) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune"

§2 "Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent cinquante-sept mille neuf cents euros (EUR 5.657.900,-) à VINGT MILLIONS D'EUROS (EUR 20.000.000,-), par la création et l'émission de cent quarante trois mille quatre cent vingt et un (143.421) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à 5 (cinq).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer deux nouveaux administrateurs pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de 2014:

- Monsieur Jean-Pierre FERRETJANS, administrateur de sociétés, né le 20 décembre 1934 à Maison-Carrée (Algérie) demeurant au 10 avenue Constant Coquelin, 75007 Paris ; et

- BIENNE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11A, Bd Prince Henri L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142 223, ayant désigné comme représentant permanent M. Claude Schmitz demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Philippe Capdouze, Nathalie Rehm, Jean-Pierre Rerretjans, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2009 LAC / 2009 / 24088. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106874/274.

(090128551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Kuylenstierna & Skog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 74.203.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of June.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KUYLENSTIERNA & SKOG S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, registered at the Register of Commerce of Luxembourg section B, number 74.203, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 7th of February 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 18th of May 2000, number 356.

The articles of incorporation were amended for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary, on the 15th day of May 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 12th day of August 2008 number 1968.

The meeting is presided by Mr Johan Kuylenstierna, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Ms Elisabeth Skog, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To modify the social object of the company in order to insert the activity of insurance brokerage (insurance mediation) which can only be undertaken by a duly authorised natural person and subsequently to amend the article 3 of the articles of incorporation which will be read as follows:

"The purpose of the corporation is the carrying out of all operations related to the activities of a portfolio manager and distributor of units of investments funds without receipt nor making payments, in accordance with the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form and all operations related therefore.

The corporation may further, in addition to its activities as portfolio manager, carry out the activity of an investment adviser.

The purpose of the corporation is also the insurance brokerage activity (insurance mediation) which can only be undertaken by a duly authorised natural person.

The corporation may take participations in any Luxembourg or foreign company or firm which as a similar or identical purpose.

The corporation may carry on any commercial, industrial or financial activities and activity relating to movables or real estate which it may deem useful in accomplishment of these purposes".

2. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

The general meeting decides to modify the social object of the company in order to insert the activity of insurance brokerage (insurance mediation) which can only be undertaken by a duly authorised natural person and subsequently to amend the article 3 of the articles of incorporation to give it the following content:

" **Art. 3.** The purpose of the corporation is the carrying out of all operations related to the activities of a portfolio manager and distributor of units of investments funds without receipt nor making payments, in accordance with the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form and all operations related therefore.

The corporation may further, in addition to its activities as portfolio manager, carry out the activity of an investment adviser.

The purpose of the corporation is also the insurance brokerage activity (insurance mediation) which can only be undertaken by a duly authorised natural person.

The corporation may take participations in any Luxembourg or foreign company or firm which as a similar or identical purpose.

The corporation may carry on any commercial, industrial or financial activities and activity relating to movables or real estate which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing persons to the fact that prior to carry out the new activities as described hereunder, the Company has to obtain an authorisation in connection with the said new activity, which is specially acknowledged by the appearing persons.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „KUYLENSTIERNA & SKOG S.A.", avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 74.203, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 463 du 18 mai 2000.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 12 août 2008 numéro 1968.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Johan Kuylenstierna, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Elisabeth Skog, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société aux fins d'y insérer l'activité de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes dûment agréées et en conséquence modification de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: "L'objet de la société consiste dans les opérations liées aux activités de gestion de fortune et de distributeur de parts d'organismes de placement collectif sans accepter ou faire de paiement, conformément à la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sus toute forme et toutes les opérations qui y sont reliées. La société peut aussi, en plus de ses activités de gérant de fortune, mener l'activité de conseiller en investissement.

La société peut aussi mener l'activité de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

L'assemblée décide de modifier l'objet social aux fins d'y insérer l'activité de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes dûment agréées et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la société consiste dans les opérations liées aux activités de gestion de fortune et de distributeur de parts d'organismes de placement collectif sans accepter ou faire de paiement, conformément à la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sus toute forme et toutes les opérations qui y sont reliées.

La société peut aussi, en plus de ses activités de gérant de fortune, mener l'activité de conseiller en investissement.

La société peut aussi mener l'activité de courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant d'exercer toute nouvelle activité décrite ci-dessus, la société doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec le nouvel objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Elisabeth Skog, Johan Kuylenstierna, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} juillet 2009 LAC / 2009 / 2557. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106872/144.

(090128521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Aerium Properties 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.620.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of July,

Before us M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM SEPTEM PROPERTIES S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandité par actions), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, pending registration with the Luxembourg Companies' Register, represented by its manager SEPTEM MANAGEMENT S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, pending registration with the Luxembourg Companies' Register, itself represented by its manager Mr Franck Ruimy, managing director, with professional address in London SW1X7LX, 1 Knightsbridge,

here represented by Mrs Sylvie Lexa, Legal & Compliance officer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialed *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of AERIUM PROPERTIES 7 S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by AERIUM SEPTEN PROPERTIES SCA., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole partner

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

2. Is appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Mr Franck Ruimy, born on February 6th, 1971 in Casablanca (Maroc) with professional address at 1 Knightsbridge, London SW1X 7LX (United Kingdom).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente et unième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERIUM SEPTEM PROPERTIES S.C.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par son gérant SEPTEM MANAGEMENT S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social situé au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, elle-même représentée par son gérant Monsieur Franck Ruimy, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à Londres SW1X7LX, 1 Knightsbridge,

ici représentée par Mme Sylvie Lexa, Legal & Compliance officer, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, "la Société", qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de AERIUM PROPERTIES 7 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserait tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

AERIUM SEPTEM PROPERTIES S.C.A., pré-mentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves,
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Franck Ruimy, né le 6 février, 1971 à Casablanca (Maroc) demeurant professionnellement au 1 Knightsbridge, Londres SW1X 7LX (Royaume Uni).

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 août 2009 LAC/2009/31603. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009107259/337.

(090128591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Lira Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 147.616.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of August,

Before Maître Camille Mines, notary residing in Capellen,

There appeared:

The company European Consultants Limited, having its registered office at Finsgate 5-7 Cranwood Street, London EC1V 9EE, registered under no. 4066780, here represented by Mrs Véronique Baraton, employee, professionally residing at L-8331 Capellen, 3, route d'Olm, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 28th of July 2009 by Mr Claude SCHMIT, company director, residing in D-Trier, acting himself by virtue of a power of attorney given by the European Consultants Limited on 26th September 2000.

Such appearing party, acting through its mandatory, has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a commercial company under the name of LIRA INVESTMENTS S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is established for an unlimited period. The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The company's object is the holding of participations, in whatsoever form, as well in Luxembourg and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well

as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow in whatever form, with or without interest and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may acquire, develop, receive and give under license any kind of patents, trademarks and other industrial property rights.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, which are directly or indirectly in connection with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is set at fifty thousand (€ 50,000.00) euros, divided into five hundred (500) shares of stock having a par value of one hundred (€ 100.00) euros each.

The authorised capital of the Company is established at set at five hundred thousand (€ 500,000.00) euros, divided into five thousand (5,000) shares of stock having a par value of one hundred (€ 100.00) euros each.

The Board of Directors of the Company shall be authorised and charged with carrying out such increase of capital in one or more periodic portions, subject to confirmation of that authorisation by a General Meeting of Shareholders held within a period expiring on the fifth anniversary of publication of the Deed dated of August 4th, 2009 in Memorial C, Special Section for Companies, as regards the portion of capital which, on that date, has not yet been subscribed, and for which on that date there does not exist an undertaking on the part of the Board of Directors with a view to subscription; the Board of Directors shall decide upon the issue of the shares representing that entire or partial increase and accept the relevant subscriptions.

The Board shall likewise be authorised and charged with fixing the conditions of any subscription and shall decide upon the issue of shares representing all or part of that increase by way of conversion of net profit into capital and the periodic allocation of it to the holders of shares which are fully paid up in lieu of dividends.

Following each increase of capital carried out and duly observed by the Board of Directors within the framework of the authorised capital, Article three of the Articles of Association shall be amended so as to correspond to the increase which has occurred: this amendment shall be observed and published by the Board of Directors or by any person appointed by the Board for that purpose.

In relation to that authorisation to increase the share capital and in accordance with Article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company shall be authorised to suspend or to limit the right to preferential subscription enjoyed by existing shareholders for the same period of five years.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of incorporation.

Art. 5. The company shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, if the Company is incorporated by a single shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of Directors and as long as required by law, the remaining Directors and the Auditor or the Auditors, meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the company. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of incorporation are within the competence of the board of Directors.

The board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or facsimile, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the chairman has the casting vote.

The board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers, they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorisation of the general meeting.

The company is bound either by the joint signatures of any two directors, or by the sole signature of a Managing Director.

Art. 7. The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of the month of December of the same year, except the first financial year which shall begin today and end on December 31, 2009.

Art. 9. The annual general meeting shall be held in Luxembourg on the last Monday of May at 11.00 a.m. at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meeting may take place without convening notices.

The board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983 and with the agreement of the statutory Auditor of the company, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on Commercial companies as amended shall apply providing these Articles of incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions:

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2009.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment:

The above-named party has subscribed the shares as follows:

European Consultants Limited Previously named, five hundred shares	500
Total: five hundred shares	500

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifty thousand (50,000.00 €) euros is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about € 1,500.-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed share capital and considering herself as duly convened, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

- a) Mrs Anne Huberland, employee, born on 29.12.1963 in B-Ottignies, professionally residing at L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
- b) Mrs Nicole Reinert, employee, born on 16.11.1971 in D-Trier, residing at D-54329 Konz, Stauffenbergstrasse 21.
- c) Mr Claude Schmit, company director, born on 08.03.1947 in Luxembourg, residing at D-54296 Trier, Januarius-Zick-Strasse 80.

3) The following is appointed Auditor:

The company European Consultants (Luxembourg) S.A., with registered office at 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

5) Under the provisions set forth in Article 60 of the company law and in Article 6 of the Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorised to elect one or more managing-directors, who shall have the power to bind the company by the sole signature of any of them for any action relating to the day-to-day management of the company.

6) The company shall have its registered office in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Capellen, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearer, she signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatre août,

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

La société de droit anglais European Consultants Limited, avec siège social établi à Finsgate 5-7 Cranwood Street, London EC1V 9EE, enregistrée sous le numéro 4066780, ici représentée par Mme Véronique Baraton, employée privée, demeurant professionnellement à L-8331 Capellen, 3, route d'Olm, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 28 juillet 2009 par Monsieur Claude SCHMIT, directeur de société, demeurant à D-Trèves, agissant lui-même en vertu du pouvoir lui conféré par European Consultants Limited en date du 26 septembre 2000.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Lira Investments S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect. Elle pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,00 €) euros divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent (100,00 €) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq cent mille euros (500.000,00 €) divisé en cinquante mille (50.000,00 €) actions d'une valeur nominale de cent (100,00 €) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 04 août 2009 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

La comparante précitée a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

La société European Consultants Limited préqualifiée, cinq cents actions	500
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille (50.000,00 €) euros est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.500,-.

Assemblée constitutive

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée constitutive à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Mme Anne Huberland, employée privée, née le 29.12.1963 à B-Ottignies, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
 - b) Mme Nicole Reinert, employée privée, née le 16.11.1971 à D-Trier, demeurant à D-54329 Konz, Stauffenbergstrasse 21.
 - c) M. Claude Schmit, dirigeant de société, né le 08.03.1947 à Luxembourg, demeurant à D-54296 Trier, Januarius-Zick-Strasse 80.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société European Consultants (Luxembourg) S.A., une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués, lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.

6) L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec nous notaire la présente minute. Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 5 août 2009. Relation: CAP/2009/2556. Reçu soixante-quinze euros.75,-€

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 5 août 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009107254/311.

(090128547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Parkridge France Retail Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.313.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société en date du 31 juillet 2009

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 31 juillet 2009 que:

- Monsieur Alan BOTFIELD, directeur financier, né le 22 décembre 1970, à Stirling, Royaume Uni, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2009.

- Madame Severine DESNOS, contrôleur financier, née le 17 avril 1973, à Flers (61) France, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 1^{er} août 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107005/19.

(090126731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

LOVEL Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 147.613.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Viacheslav OSTAPKO, Kaufmann, geboren am 2. Juli 1971 in Kiev (Ukraine), wohnhaft in 02125 Kiev/Ukraine, Perostr. 15,

hier vertreten durch Herrn Werner MEYER, sous-directeur, mit professioneller Adresse in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, gemäss privatschriftlicher Vollmacht, welche, nachdem diese „ne varietur" durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Welcher, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Kompagent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "LOVEL Invest S.à r.l."

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführer an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Akquisition und das Halten von Beteiligungen in Luxemburger und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung und Entwicklung solcher Beteiligungen und deren Verkauf. Die Gesellschaft kann Beteiligungen in einer oder mehreren Kapitalgesellschaften halten und als Gesellschafter mit beschränkter Haftung oder als Geschäftsführer dieser Gesellschaft agieren.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) und ist eingeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Geschäftsanteile zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung

Alle einhundertsechszwanzig (126) Anteile wurden von Herrn Viacheslav OSTAPKO, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Gesellschaftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Family Trust Management Europe S.A., Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, nie Alphonse Weicker, H. R. Luxemburg B 111.194, vertreten durch die physische Person Herrn Johannes MAGAR, Geschäftsführer, als ständigen Vertreter, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Werner MEYER, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C, le 4 août 2009 LAC/2009/31579. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 3. August 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009107256/105.

(090128539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

GE Capital Luxembourg Financing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.900.774.675,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.036.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of April, at 5.30 p.m. CET,
Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GE Capital Irish GBP Funding Co I, a company incorporated under the laws of Ireland under register number 468577, having a registered office at WIL House, Shannon Business Park, Shannon, County Clare, Ireland,

duly represented by M^e Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 30 April 2009 (the Parent).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with such deed with the registration authorities. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- the Parent is the sole shareholder of GE CAPITAL LUXEMBOURG FINANCING I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.036 (the Company);
- the Company's capital is set at two billion nine hundred million seven hundred seventy-four thousand six hundred seventy-five pounds Sterling (GBP 2,900,774,675) represented by one hundred sixteen million thirty thousand nine hundred eighty-seven (116,030,987) shares in registered form, having a par value of twenty-five pounds Sterling (GBP 25) each, all entirely subscribed and fully paid in;
- the Company's provisional financial statements for the period from 1 January 2009 through 30 April 2009 are approved;
- the Parent has decided to dissolve the Company with immediate effect; the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- full discharge is granted to all the managers of the Company for the exercise of their mandate;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets, that any such assets not realised prior to the execution of this deed are meant to be realised and concomitantly to the present declaration transferred to the Parent as liquidation proceeds, and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Parent shall perform, register, execute or undertake any other step required in order to transfer to it all the assets (not yet realised) and/or all outstanding liabilities (if any) of the Company;
- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois d'avril, à 17 heures 30 HEC,

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

GE Capital Irish GBP Funding Co I, une société organisée selon les lois de l'Irlande sous le numéro de registre 468577, ayant son siège social au WIL House, Shannon Business Park, Shannon, County Clare, Irlande,

dûment représentée par M^e Claude FEYEREISEN, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 30 avril 2009 (la Société Mère). Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère est l'associé unique de GE CAPITAL LUXEMBOURG FINANCING I S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.036 (la Société);
- le capital social de la Société est fixé à deux milliards neuf cent millions sept cent soixante-quatorze mille six cent soixante-quinze livres sterling (GBP 2.900.774.675), représenté par cent seize millions trente mille neuf cent quatre-vingt-sept (116.030.987) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GPB 25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- les bilans provisoires de la Société pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 30 avril 2009 sont approuvés;
- la Société Mère a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- pleine et entière décharge est donnée à tous les gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de l'entière de l'actif, que tout actif non réalisé avant la signature du présent acte est censé être réalisé et transféré concomitamment à la présente déclaration à la Société Mère en tant que résultat de la liquidation, et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout

paiement à sa personne; la Société Mère accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra tout autre étape requise afin de transférer à elle-même tout l'actif (non encore réalisé) et/ou passif impayé de la Société;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: C. FEYEREISEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 mai 2009. Relation: LAC/2009/17023. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009106290/92.

(090127955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

**AIALux S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AIA Lux Invest S.à r.l.).**

Siège social: L-1424 Luxembourg, 4, rue André Duchscher.
R.C.S. Luxembourg B 100.932.

L'an deux mil neuf, le seizième jour de juin.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) La société anonyme ALTERNINVEST MANAGEMENT INTERNATIONAL Luxembourg, en abrégé AMI Lux S.A., ayant son siège social au 4, rue André Duchscher, L-1424 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 98.875,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Didier Vital, administrateur de sociétés, demeurant à 4, rue André Duchscher, L-1424 Luxembourg; et

2) La société coopérative à responsabilité limitée de droit belge ALTERNATIVE INVESTMENTS ADVISORS Belgique en abrégé AIABel, anciennement V.A. CONSEILS, ayant son siège social à B-1340 Ottignies (Belgique), 7, boulevard Martin, inscrite au Registre de Commerce de Bruxelles (Belgique) sous le numéro 586.974,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Didier Vital, prénommé sub 1).

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée AIA LUX INVEST S.à r.l., avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2004, acte publié dans le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 16 juillet 2004 numéro 734 (la "Société").

Lesquelles parties comparantes se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-8832 Rombach-Martelange, 5, route d'Arlon au 4, rue André Duchscher, L-1424 Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés décident d'adapter en conséquence l'article 5 premier paragraphe des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier paragraphe.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Troisième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société en AIALux S. à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de AIALux S. à r.l."

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante

" **Art. 2.** La société a pour objet un bureau commercial de services en marketing, organisation et recrutements de conseillers financiers indépendants et de développement de réseaux pour clientèle privée, institutionnelle et internationale.

Elle a également pour objet toutes prestations de services telles que la recherche, la promotion et le développement en matière de concepts d'investissements financiers et innovants en matière de gestion alternative et classique.

Elle pourra organiser et gérer l'édition, la publication, la diffusion de courriers d'information liés à l'objet social de la société.

La société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières ainsi que la vente, l'acquisition, la gestion, la mise en location, la promotion de tous biens immobiliers situés au Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties".

Déclaration

Les parties déclarent donner effet au transfert de siège au 13 mai 2009.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cents Euro (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société en relation avec le nouvel objet social, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant es qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Didier Vital, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2009. LAC/2009/24120. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106184/74.

(090127487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Advent Pawlux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.400.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009105546/12.

(090126756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

VCST Renatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009105547/12.

(090126781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

VCST Holdco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009105548/12.

(090126795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

European Directories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.024.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55721 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009105550/12.

(090127039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Valura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.582.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 30 juillet 2009

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sébastien ANDRE, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

VALURA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105654/18.

(090126779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.